



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

VU ET ANNEXÉ  
A LA DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 mai 2026 n° 26/05/20/005  
POUR LE MAIRE ET LE  
LE PRÉSIDENT DE LA SEANCE  
Jean-Paul PRESLE



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances publiques

Le 28/04/2026

Direction Départementale des Finances publiques  
du Puy-de-Dôme

Pôle d'évaluation domaniale

Le Directeur départemental des Finances  
publiques du Puy-de-Dôme

2, rue Gilbert Morel  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mél. : ddip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Maire  
7, rue de la Mairie  
63670 LE CENDRE

Affaire suivie par : Stéphanie GINET

téléphone : 06 12 84 88 27

courriel : stephanie.ginet@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 30860830

Réf. OSE : 2026-63069-26975

## LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE

**Objet** : Prorogation du délai de validité d'un avis domaniale

Affaire suivie par Ludovic PERRIN

Le 23/04/2026, vous avez sollicité l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale sur les conditions de cession amiable d'un bâtiment « Ancienne maison des associations », sis 20 avenue Centrale et cadastré AI 234 sur la commune du Cendre .

Déjà interrogé sur cette cession, le Pôle d'Évaluation Domaniale a estimé cette transaction au prix de 278 000€ le 18/03/2025(dossier n° 2025-63069-10054).

La transaction n'ayant pu être réalisée dans l'année suivant celle au cours de laquelle l'avis a été transmis - correspondant à la durée de validité de ce dernier - vous en avez sollicité la prorogation.

Aussi, et sous réserve que l'état du bien, sa nature, la nature de l'opération envisagée et les conditions d'urbanisme soient inchangés, l'avis rendu le 18/03/2025, d'une durée de validité initiale d'un an, est prorogé jusqu'au 18/03/2027.

Pour le Directeur départemental et par délégation,

Stéphanie GINET

Inspectrice des Finances publiques